



CCAS - EHPAD
LES JARDINS DU PERRAY
20, rue du Perray
35580 GOVEN

02.99.42.06.43 02.99.42.03.26
accueil.ehpad.goven@orange.fr

CCAS DE GOVEN (Ille et Vilaine)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA COMMUNE DE GOVEN

CCAS - EHPAD
20, rue du Perray
35580 Goven
Tél. 02 99 42 06 43

Courriel
adjoint.ehpad@goven.fr

SEANCE DU 29/06/2023

DATE DE CONVOCATION :
22/06/2023

MEMBRES EN EXERCICE : 17

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf juin à dix-neuf heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de GOVEN s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Norbert SAULNIER, Président, après convocation légale du vingt-deux juin deux mille vingt-trois.

PRESENT(S) : Norbert SAULNIER, Patricia PERSAIS, Sylvie AGAËSSE, Yannick GOUGEON, Fabienne HEMERY, Karine CHEVALIER, Aurélie SAULNIER (arrivée à 19h08), Rosie MARTEL, Jean-Yves COTARD, Eugène LAUNAY, Annick FABRE, Irène VERRON

PROCURATION(S) : Marie-Christine FONTAINE-PEPIN donne pouvoir à Patricia PERSAIS, Jacques ESTEVE à Yannick GOUGEON, Marie-Annick RICHARD à Norbert SAULNIER

ABSENT(S) : Nathalie BLOMMAERT (excusée), Florence GOURMELEN (excusée)

SECRETAIRE DE SEANCE : Yannick GOUGEON

2023.06.003 EHPAD de GOVEN – EPRD Décision modificative n°1

Les crédits de la dotation allouée pour les soins nous ont été communiqués le 16 juin 2023. Ils font apparaître une dotation plus importante que celle inscrite dans l'EPRD 2023 provisoire (à savoir + 140 708.81 €). Le forfait EPRD 2023 provisoire était de 726 627.85 €.

A compter du 01/01/2023, le forfait global de soins est fixé à 867 336.66 € au titre de l'année 2023. La dotation globale est justifiée ainsi : 686 264.77 € en financement de base (comparé à 551 007.93 € en 2016 avec l'ancienne coupe pathos), 169 007.01 € de financement complémentaire (mesures Ségur et autres revalorisation), 12 064.88 € de financement d'hébergement temporaire (contre 11 756.93 € en 2016).

Le Centre Communal d'Action Sociale, délibérant sur l'Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses (EPRD 2023) de l'exercice 2023 :

- 1) **Donne acte** de la présentation faite de la décision modificative de l'Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses (EPRD 2023), laquelle peut se résumer ainsi :

Présentation décision modificative n°1 EPRD 2023 :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil d'administration**Décision Modificative N°1**

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
EXPLOITATION				
D-62113 : Personnel médical et paramédical	0.00 €	35 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6333 : Participation des employeurs à la formation professionnelle cont	0.00 €	20 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6338 : Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	0.00 €	20 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-64111 : Rémunération principale	0.00 €	12 708.81 €	0.00 €	0.00 €
D-641188 : Autres indemnités	0.00 €	25 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-64131 : Rémunération principale	0.00 €	18 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-64151 : Rémunération principale	0.00 €	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 012 : Groupe 2 : Dépenses afférentes au personnel	0.00 €	140 708.81 €	0.00 €	0.00 €
R-735111 : EHPAD et PUV-AM-héberg perm résidents affiliés à sécu	0.00 €	0.00 €	0.00 €	140 708.81 €
TOTAL R 017 : Groupe 1 : Produits de la tarification	0.00 €	0.00 €	0.00 €	140 708.81 €
Total EXPLOITATION	0.00 €	140 708.81 €	0.00 €	140 708.81 €
Total Général		140 708.81 €		140 708.81 €

2) **Déclare** arrêter les montants définitifs tels que définis ci-dessus.

Vu le CGCT,

Vu le budget de l'EHPAD « Les Jardins du Perray »,

Le Conseil d'Administration du CCAS, après avoir entendu l'exposé et délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE la décision modificative à l'Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses (EPRD 2023)

Le Président
Norbert SAULNIER

Le/la secrétaire de séance



Certifié exécutoire
Mis en ligne le 07/07/2023
Le Maire Norbert Saulnier

